

Réduction de la dépendance à la voiture et régulation des implantations commerciales : les leçons d'un benchmark

Colloque international de l'UR SPHERES « Changements globaux et gestion de la transition : au singulier ou au pluriel ? »

Session 1: LA TRANSITION PAR LE TERRITOIRE





Jean-Marc LAMBOTTE

Sur la base de : Blain, S., Defer, V., Lambotte, J.-M., Hendrickx, S., & Halleux, J.-M. (Ed.). (2021). Benchmark consacré aux dispositifs de régulation des implantations commerciales. CPDT. https://hdl.handle.net/2268/289467

Introduction

- Benchmark portant sur les bonnes pratiques dans les régions voisines et les pays voisins en matière de régulation des implantations commerciales en vue de la revitaliser les centralités et de contribuer à minimiser la dépendance à la voiture
- Travail s'insérant dans un des volets de la recherche CPDT Intensification des centralités en vue de limiter l'étalement urbain et la dépendance à la voiture (2020-2022)
- 3. Ce benchmark s'insère dans une réflexion plus large visant à identifier comment coordonner, voire intégrer les outils stratégiques de développement commercial avec ceux du développement territorial en Wallonie (en particulier du SRDC dans le SDT) dans la perspective de la lutte contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture



Répartition des choix modaux associés aux déplacements liés au motif achats en Europe du Nord-Ouest et du Nord sur base des enquêtes ménages

Mode	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Total	Luxem-	France	Pays-Bas	Allema-	Suisse	Royau- me-Uni	Dane-	Suède
				Belgique	bourg			gne			mark	
Voiture conducteur	54,7%	48,4%	24,7%	47,9%		56,4%	36,9%	43,5%	39,6%	44,7%	50,4%	46,4%
Voiture passager	18,7%	16,3%	9,7%	16,4%		11,2%	12,4%	11,1%	9,4%	19,9%	11,3%	13,7%
Moto	0,3%	0,7%	0,3%	0,5%		0,9%	0,6%	0,6%	1,1%	0,2%	0,8%	0,4%
Sous-Total motorisé												
individuel	73,8%	65,4%	34,8%	64,8%	74,0%	68,5%	49,9%	55,2%	50,1%	64,8%	62,5%	60,5%
A pied	21,0%	18,4%	42,7%	21,5%	15,0%	24,6%	16,7%	26,0%	34,0%	23,9%	18,5%	27,4%
Vélo	0,9%	12,9%	3,8%	8,6%	2,0%	2,2%	30,1%	11,2%	5,5%	1,0%	14,6%	6,0%
Sous-total Modes	_											
doux	21,9%	31,3%	46,4%	30,1%	17,0%	26,8%	46,8%	37,3%	39,6%	24,9%	33,1%	33,5%
Train	0,7%	0,2%	0,7%	0,4%								
Bus + tram + métro	3,6%	3,1%	18,1%	4,7%								
Sous-total TC	4,4%	3,4%	18,8%	5,2%	10,0%	4,5%	2,2%	7,4%	9,9%	9,7%	4,0%	5,4%
Autre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,1%	1,0%	0,1%	0,4%	0,6%	0,4%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Vision FAST et DPR 2019-2024 : tous motifs confondus, relever d'ici 2030 les parts modales suivantes en termes de distance parcourue : Marche : de 3 à 5%, Vélo : de 1 à 5% et TC : de 13 à 25%



Traditionnellement, 2 grands systèmes de régulation existent en Europe

- 1. Celui des pays dits latins (FR, BE, LU…) : Régulation des implantations commerciales au travers d'un permis spécifique lié à des critères de type socio-économique
- 2. Celui des pays germaniques et nordiques (DE, NL, DK, SE...) : Régulation des implantations commerciales au travers des seuls outils de l'aménagement du territoire dans une logique visant à minimiser les besoins de déplacements

Directive «services» (Directive 2006/123/CE) a exigé des pays de l'UE qu'ils suppriment les exigences discriminatoires, telles que l'examen des besoins économiques qui oblige les entreprises à prouver aux autorités qu'il existe une demande pour leurs services. Cette directive a dû être transposée avant le 28 décembre 2009

Depuis lors, comme en Wallonie, les pays latins ont dû revoir leur système de régulation des implantations commerciales



Quelles sont les recettes appliquées aux Pays-Bas et en Allemagne en matière de régulation des implantations cadastrale sachant qu'elles permettent de minimiser la dépendance à la voiture ?



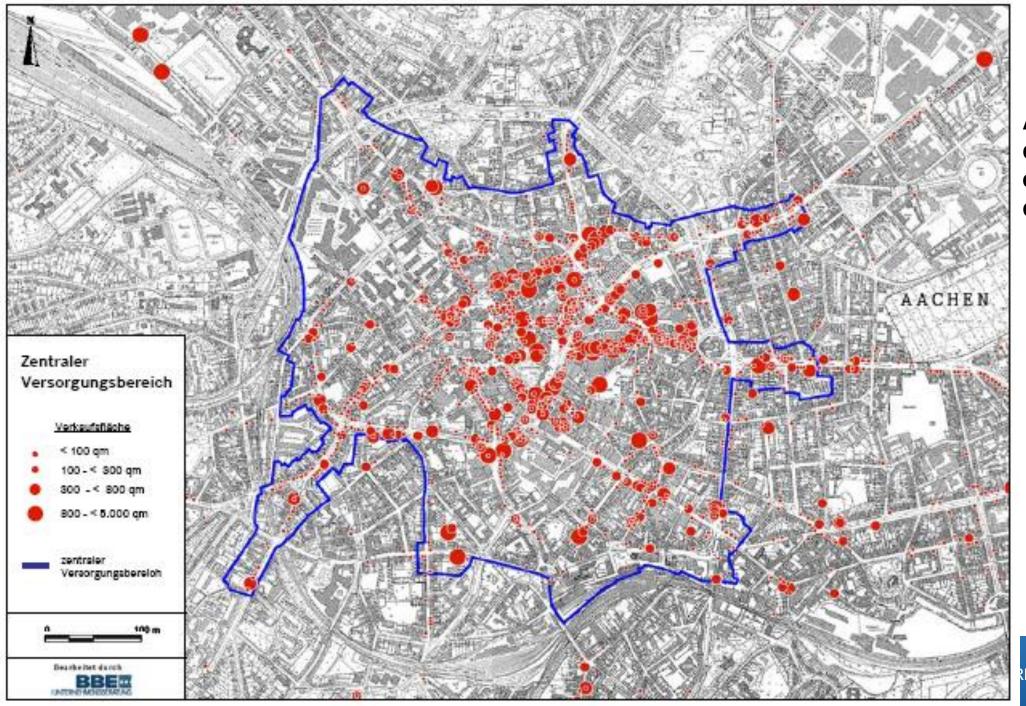
ALLEMAGNE (NRW)

- Procédure: 1 seule procédure depuis les années 60: permis de construire (AdT pleinement responsable)
- Critères de délivrance : Respect de l'environnement ; limiter les besoins de déplacements ; mettre le bon commerce au bon endroit ; respect de la hiérarchie urbaine
- Répartition des compétences : Bund = cadre général de l'AdT ; Länder = Planification stratégique (LEP) avec sa logique des places centrales et des règles spécifiques ; Kreise = Concepts régionaux de commerce de détail ; Communes = délivrance des permis avec tutelle du kreis et du Land
- Nature/valeur des instruments : LEP = outil stratégique avec des prescriptions règlementaires (cf. liste des assortiments relevant pour les centres) ; périmètres des centralités commerciales établies via les Concepts régionaux du commerce de détail = caractère règlementaire, complémentaire au Flächennutzungsplan .

Lutte contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture ?

Atouts	Inconvénients			
Application du principe des places centrales (cf. Théorie de Christaller) => respect assez poussé de la hiérarchie urbaine	Pays fédéral et forte autonomie communale => Forte hétérogénéité entre			
Obligation pour les commerces qui vendent des assortiments relevant pour les centres de se localiser dans un des périmètres des Aires centrales d'approvisionnement	des pratiques très vertueuses (NRW, surtout à Münster) et des pratiques qui le sont moins (cf. en RLP et Sarre)			





Aire centrale d'approvisionnement du centre-ville d'Aachen

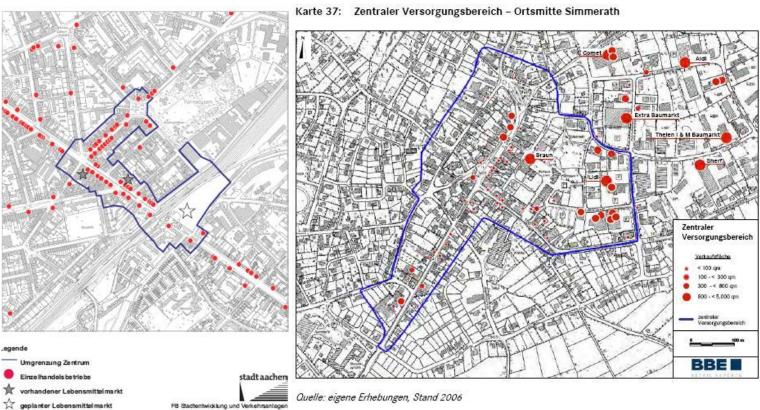
Eachweiler

Markstei

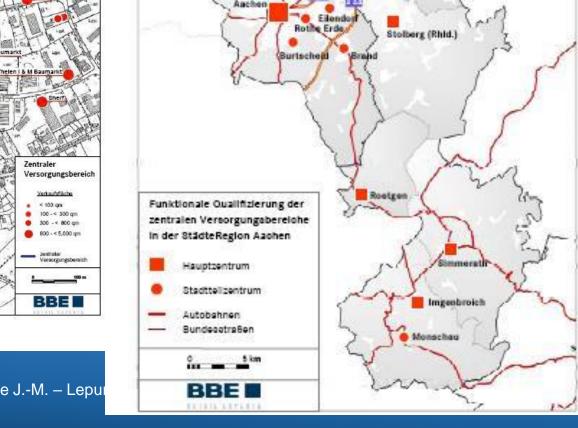
Herzegenreil

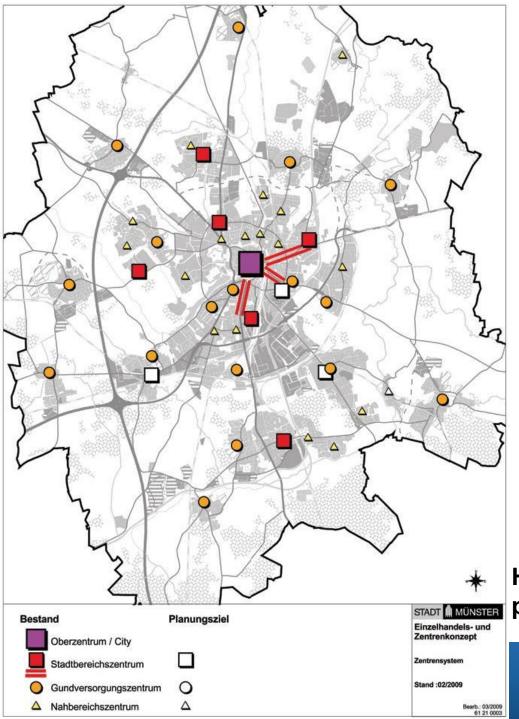
Hiérarchie des pôles commerçants de la StadteRegion Aachen

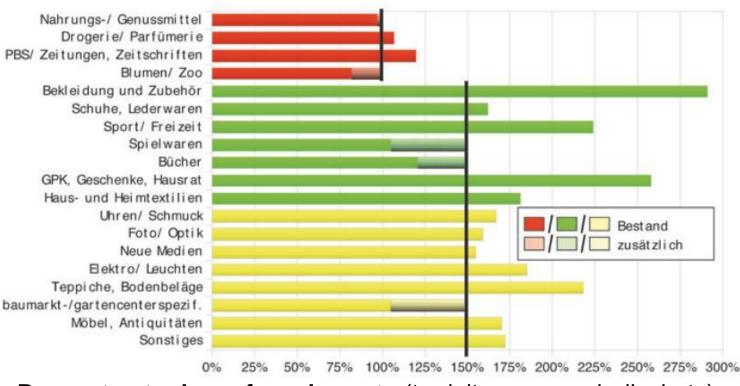
Aires centrales d'approvisionnement du pôle commerçant secondaire de l'Elsasstrasse / Rothe Erde à Aachen et et du bourg périurbain de Simmerath





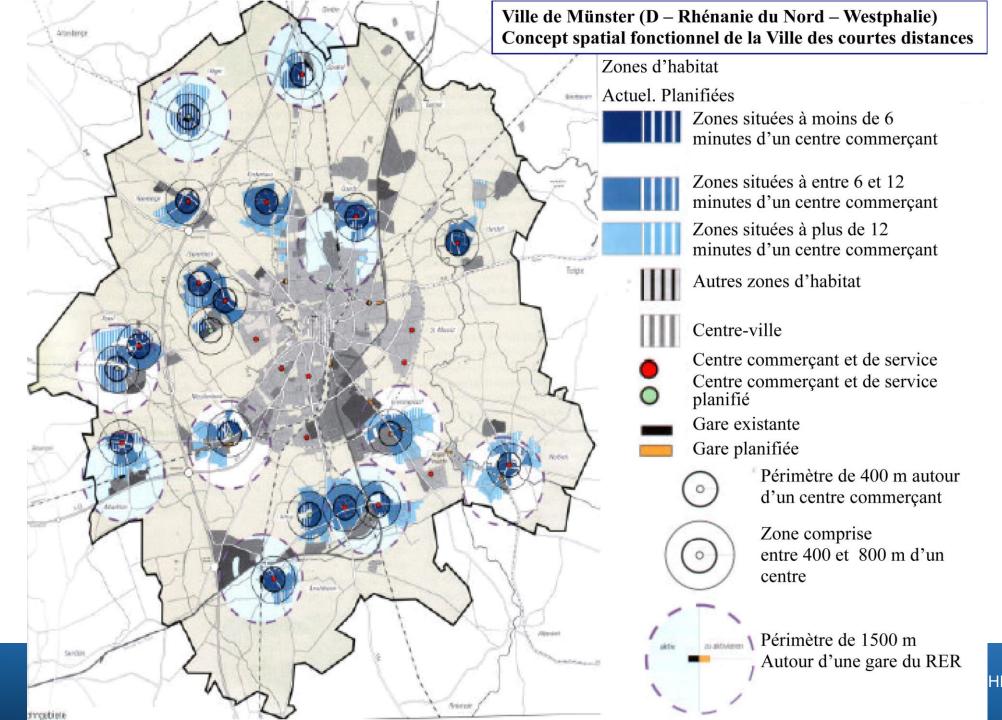






Rapport entre la surface de vente (traduite en pouvoir d'achats) par habitant pour chaque assortiment au niveau de la ville de Münster et celle existant dans tout le Münsterland

Hiérarchie des pôles commerçants existants et planifiés dans la Ville de Münster



Développement conjoint de nouveaux centres commerçants et de services et de nouveaux quartiers d'habitat à moins de 400 m / 800 m d'un centre dans la Ville de Münster

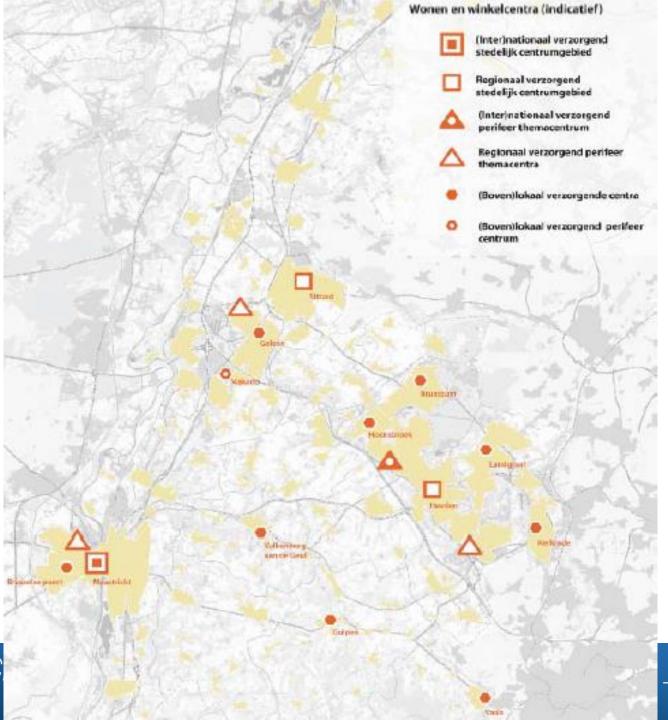
PAYS-BAS

- **Procédure**: permis de construire (*bouwvergunning*) + échelle d'urbanisation durable (*ladder duurzame verstedelijking* 500m²)
- Critères de délivrance : Ne pas porter atteinte; démontrer le besoin; accessibilité aisée et multimodale
- Répartition des compétences : planification collaborative ; hiérarchisation des normes ; rôle central de la commune
- Nature/valeur des instruments : politique stratégique communale commerciale compatible avec le plan local d'occupation des sols (bestemminsplan)

Lutte contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture ?

Atouts	Inconvénients	
OBJECTIFS : - gestion économe de l'espace : optimisation foncière, urbanisme circulaire, zéro artificialisation nette - qualité du cadre de vie et mobilité douce → préservation de l'environnement urbain	 Politique restrictive du bestemminsplan et de la ladder à la limite du conflit avec la Directive Services Sélection des zones prometteuses 	
PRINCIPES Niveau local : hiérarchie urbaine des pôles commerçants (bon commerce au bon endroit) planification restrictive en périphérie compacité et multifonctionnalité de la ville Niveau territorial : équilibre via concertation entre communes + monitoring du tissu commercial & du foncier + politique de qualité au détriment de la quantité (ex Sud Limbourg cause déclin démographique)		





Hiérarchie urbaine des pôles commerçants : indication des principaux centres commerciaux dans la région du Sud-Limbourg

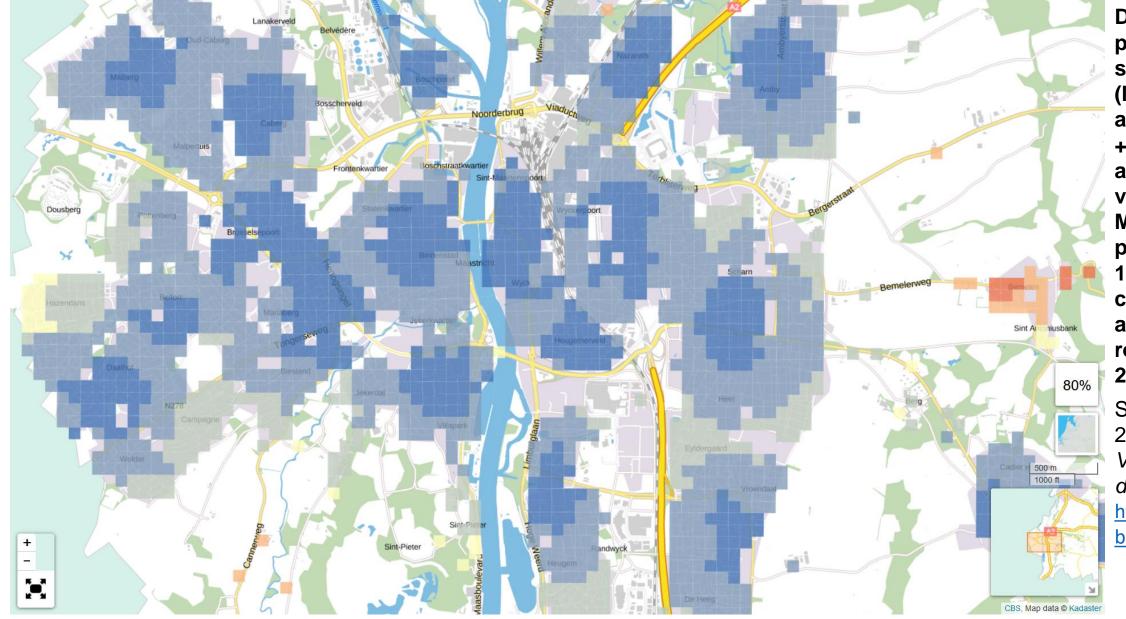
Source : POL2014 (version française), partie 4 : Visions stratégiques concernant les régions, p. 43

Huidige detailhandelsstructuur Binnenstad Binnenstad Maastricht Brusselse Poort Stadsdeelcentrum Winkelcentrum Heer Wijkwinkelcentrum Keurmeestersdreef Belfort Buurtwinkelcentrum Clavecymbelstraat Caberg Buurtsteunpunt De Heeg Bijzondere concentratie Daalhof Solitaire supermarkt Malbergplein Wittevrouwenveld De Beente Heugem Ambyerstraat-Noord Amby Glacisweg Villapark St. Pieter Volksplein Mariaberg Nazareth Pottenberg Malpertuis Cabergerweg Kastanjelaan (René Pans e.o.) Winkelcentrum Noorderbrug Koopcenter Carré 13 Avenue Céramique AH Scharnerweg Lidl Kardinaal van Rossumplein 10 Niet op de kaart Borgharen Itteren

Noyaux commerçants de la Ville de Maastricht et zone d'influence de 400 m autour



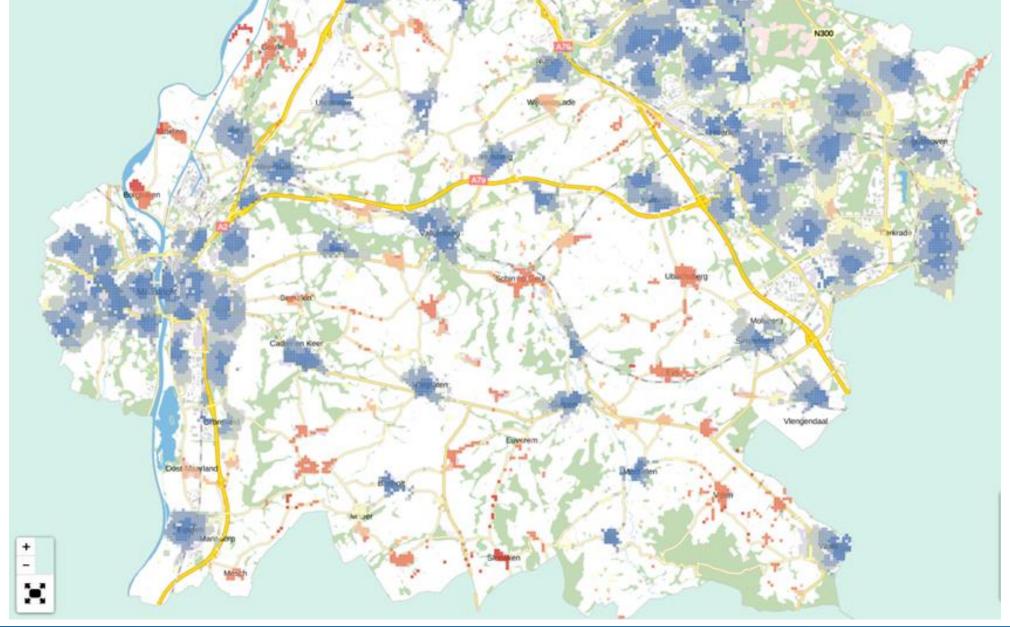




Distance du plus proche supermarché (libre-service alimentaire de + de 150 m²) au sein de la ville de Maastricht, par pixel de 100 m de côté comportant au moins une résidence, en 2018

Source : CBS, 2018, Voorziening, detailhandel https://cbsinuw buurt.nl/





Distance du plus proche supermarché (libre-service alimentaire de + de 150 m²) au sud du Limbourg néerlandais, par pixel de 100 m de côté comportant au moins une résidence, en 2018

Source : CBS, 2018, Voorziening, detailhandel https://cbsinuwbuurt.nl/



CONCLUSIONS DU BENCHMARK POUR LES DEUX PAYS RHÉNANS

Deux grands critères dominent aux Pays-Bas et en Allemagne :

- 1) Respect de la hiérarchie urbaine (cf. Théorie des places centrales)
- 2) Accessibilité par les alternatives à la voiture / mixité logement commerce

Les nuances apportées pour ces 2 critères selon 3 grands types d'achats :

- 1) Pour le respect de la hiérarchie urbaine :
- Achats courants: assurer un maillage fin (multiplication des moyennes surfaces dans les villages/quartiers)
- Achats semi-courants peu pondéreux : préserver/renforcer l'offre de centre-ville et ne pas lui porter atteinte
- 2) Pour l'accessibilité par les alternatives à la voiture
- Biens de consommation courante : très courtes distances commerces-logements
- Biens peu pondéreux : stricte localisation au sein d'un noyau commercial existant offrant une bonne accessibilité à pied + en TC
- Biens pondéreux : OK pour la périphérie, hors quartiers d'habitat mais à courte distance



Merci pour votre attention

Pour plus d'information sur ce benchmark : Blain, S., Defer, V., Lambotte, J.-M., Hendrickx, S., & Halleux, J.-M. (Ed.). (2021). Benchmark consacré aux dispositifs de régulation des implantations commerciales. CPDT.

<u> https://hdl.handle.net/2268/289467</u>

